

**Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq
Mairie de Vendrest**

**Compte Rendu du Conseil Municipal du
lundi 05 décembre 2016**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de Vendrest le **05 décembre 2016 à 20 heures 30**, sous la présidence de **Francis CHESNÉ**.

PRÉSENTS : Francis CHESNÉ, Ludovic MICHON, Carmen LEMONNIER, Anouck UGARTE-MENDIA, Céline FELICETTI-LIMOSIN, Micheline BENOIT, Benjamin THURET, Francis ISTE.

REPRÉSENTÉS : Christian DUGUÉ par Francis CHESNÉ.

EXCUSÉS : Jean-Denis LIMOSIN, Delphine LAQUAY, Philippe BASILE.

ABSENTS : Gisèle ARMANASCHI, Martial FRET.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du 27 octobre 2016.
2. Délibérations :
 - Autorisation engagement investissement 25%
3. Informations et questions d'actualité.

Secrétaire de séance : *Carmen LEMONNIER*

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération pour une demande de Subvention dans le cadre de la DETR.

*Adopté à l'unanimité des
Membres présents ou représentés*

1°) Approbation du compte rendu du 27 octobre 2016

Monsieur le Maire fait la lecture du compte rendu, il invite le Conseil à se prononcer sur celui-ci.
Le compte rendu est soumis au vote.

*Adopté à l'unanimité des
Membres présents ou représentés*

2°) Délibération

- Autorisation d'engager et de liquider les dépenses à hauteur de 25 % des crédits ouverts au budget 2016 pour le premier trimestre 2017 dans l'attente du vote du Budget Général 2017

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, et notamment à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal pour faciliter le fonctionnement de la Collectivité sur le premier trimestre 2017, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'Investissement, au Budget général, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ayant souligné l'opportunité de cette délibération pour le bon fonctionnement de la Collectivité pendant le premier trimestre 2017 et dans l'attente du vote du Budget par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire détaille le montant des crédits concerné conformément au document annexé au présent extrait conforme.

Monsieur le Maire invite alors le Conseil à se prononcer sur cette autorisation, rappelant que le contrôle des crédits budgétaires s'effectue au niveau du chapitre, et donc le cas échéant, au niveau de l'opération, compte tenu du mode de vote du Budget.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

I. Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'Investissement du Budget général, sur le premier trimestre 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, conformément à l'annexe à la présente délibération ;

Chapitre	Libellé	Budget 2016	Montant
21	Immobilisation corporelles	11 400 €	2 850 €
23	Immobilisation en cours	100 000 €	25 000 €

II. Prévoit l'inscription des crédits correspondants au Budget 2017 du Code général, dès lors qu'un engagement aura été réalisé ;

III. Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente délibération.

- Demande de Subvention dans le cadre de la D.E.T.R.

Monsieur le Maire propose au Conseil de demander une subvention dans le cadre de la D.E.T.R. pour l'aménagement et l'accessibilité de la voirie École de Vendrest pour un montant de travaux estimé à 139 774 € HT, et un montant d'honoraires de 2 000 € HT.

*Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés,*

Approuve le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire, maître d'œuvre, son échéancier et l'autorise à solliciter auprès de Monsieur le Sous-Préfet, la subvention DETR.

Il précise qu'une demande de subvention a été sollicitée dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural 2016 et qu'une demande de subvention sera sollicité auprès de l'Enveloppe Parlementaire 2017.

3°) Informations et questions d'actualité

- Arbre de Noël

Monsieur le Maire rappelle que cette année l'arbre de Noël et la distribution des cadeaux par le père Noël sera le **samedi 10 décembre à 11 heures à la salle du Moulin à Vent** (salle des fêtes). Il remercie les Conseillères qui ont emballé les jouets.

- Distribution des Colis des Anciens

A partir de 9 heures, le jeudi 8 décembre, Monsieur le Maire et 4 Conseillers feront la distribution du Colis des Anciens.

4°) Questions orales

Ludovic MICHON demande si il serait possible de mettre sur la route de la Presles, dans la forêt Communale avant le virage à angle droit, un panneau signalant ce virage dangereux.

La séance est levée à 21 heures.